

## Allocations 2021 : pour retrouver la confiance

**Vendredi 10 septembre 2021 - N°360**



*par Hubert Tassin – Président des P.P.*

**J**e suis suffisamment critique vis-à-vis de l'attitude de France Galop face à une crise aggravée par la Covid, à travers mes prises de positions au Comité comme, chaque semaine, dans le *Grain de Sel*, pour afficher des réactions positives lorsque la situation peut le justifier.

La décision annoncée cette semaine par France Galop de procéder à un rattrapage des allocations non versées depuis le mois de mars à hauteur de 50% de la retenue effectuée peut ainsi être saluée.

### L'ajustement de deux discours contradictoires

Face à l'incertitude des conditions d'organisation des courses et des prises de paris dans le contexte réglementaire du moment, France Galop avait pris la décision d'une retenue sur les allocations de 15% de l'enveloppe budgétée pour 2021. Nous avons pu obtenir que cette mesure ne s'applique pas sur les courses des meetings de Cagnes sur Mer et de Pau et épargne un petit peu les courses de faible valeur.

Il n'en reste pas moins que les propriétaires et éleveurs ont été fortement impactés par cette mesure qui s'ajoute à un appauvrissement constant depuis 4 ans. Bien sûr, sur le plan financier mais, plus encore dans la confiance qu'ils placent en l'avenir de leur passion.

France Galop a fait le choix de jouer la carte du repli sur soi. Les deux sociétés-mères ont ainsi choisi -de manière assez incompréhensible- ne pas faire appel à un partenariat avec l'État au moment où tous les secteurs économiques bénéficiaient des compensations du « quoiqu'il en coûte ». Il est bien évident que le déficit de recettes pour l'écosystème devait s'inscrire dans le dispositif public. La stratégie de pénalisation des propriétaires et des professionnels s'est révélée destructrice. Au même moment curieusement, le discours du PMU était beaucoup plus satisfait et optimiste avec des présentations statistiques très favorables dont il faut admettre aujourd'hui le caractère fondé, au moins pour une part.

Jusqu'à peu, France Galop restait sur la ligne de la gestion étroite de ses propres comptes sans, semble-t-il, se soucier de son objet social qui est d'assurer le développement de sa filière. Les informations circulant dans les enceintes de l'hippodrome de Deauville après les résultats des ventes de yearlings et dans la perspective des ventes d'octobre évoquaient une évolution vers plus de responsabilité avec un rattrapage de l'ordre de 15% des sommes retenues par rapport au programmes publiés. Les résultats semestriels du PMU et le budget révisé permettaient de chiffrer la marge de manœuvre à 50 % (*Grain de Sel* du 27 août) sans s'écarter du dogme de la récession.

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr) • [www.lespp.fr](http://www.lespp.fr)

Entre le discours optimiste du PMU et l'extrême conservatisme de France Galop, il fallait choisir. Le choix fait cette semaine par France Galop de s'appuyer sur les comptes prévisionnels pour donner un peu d'oxygène aux acteurs va dans le bon sens. Nous l'avons publiquement appelé de nos vœux, affirmant « l'urgence de redistribuer au moins 50 % des allocations retenues ». Nous pouvons nous en réjouir.

## Les étapes suivantes

Dans son communiqué, France Galop évoque avec le même optimisme l'étape suivante : le versement d'une seconde partie de la retenue sur allocations sans nécessairement attendre la fin de l'année et en fonction des évolutions des performances du PMU. Elles sont –pour l'heure– plutôt satisfaisantes : depuis les levées de confinement, chiffre d'affaires en sensible progression par rapport à 2019 mais en retard par rapport à l'année dernière. La formulation de cet engagement du Conseil de France Galop est bienvenue et on peut s'en féliciter. Il faut –sans attendre la fin de l'année– favoriser le retour d'une confiance des propriétaires et des éleveurs, confiance largement entamée par les malheureux choix des derniers mois. Face à la décision de France Galop, ne boudons pas notre plaisir et applaudissons le début de rupture dans une stratégie destructrice.

Cela posé, c'est la phase suivante –celle de la reconstruction après les dégâts– à laquelle il faut passer. Les allocations au budget 2021, qui seront, on l'espère intégralement versées, sont inférieures de plus de 10 % au montant distribué en 2017 que tous s'accordaient déjà à trouver insuffisant. Si on prend comme référence l'inflation statistique, la chute, en termes réels, ressort un peu au-dessus de 16 %. On sait que les acteurs subissent des hausses de coûts supérieurs à la moyenne de la consommation, ne serait-ce qu'en raison du poids des salaires, des

matières premières et des transports. Les propriétaires et les professionnels se sont appauvris de plus de 20 % en 4 ans. À ce niveau, c'est un choc violent aux conséquences économiques encore loin d'être connues. Les succès continus des chevaux étrangers dans les courses de haut de gamme aggravent évidemment le déficit subi par les propriétaires faisant entraîner en France.

## 25% de hausse des allocations comblerait seulement l'appauvrissement des 4 dernières années

Le galop doit refaire son retard stratégique et définir avec l'État un partage de sort des revenus des paris hippiques qui permette de façon pluriannuelle de retrouver en trois ans le niveau de 2017, inflation prise en compte. Ce simple retour impliquera une hausse de 25 % des enveloppes. La démarche doit être volontariste et nous avons les moyens de convaincre nos interlocuteurs publics d'un accord gagnant/gagnant basé sur des engagements de redéploiement des programmes au service d'un tissu large de propriétaires, d'éleveurs et d'entraîneurs.

Sur la base d'un tel plan de moyen terme, France Galop pourra établir ses budgets sur les prochaines années, ses prévisions d'investissements et son plan de marche vers une réduction des coûts fixes. Jusqu'à présent les allocations sont fixées en fonction de ce qui reste après déductions des charges. L'objectif volontariste qui doit prévaloir est que les allocations soient enfin considérées comme un investissement prioritaire et pas comme la dernière variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire de France Galop.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr).*